Régie des produits pétroliers

surtout maintenant de voir si nous pouvons en arriver à une sorte de décision nette aux yeux du producteur et du consommateur. La politique nationale pétrolière de 1961 n'est pas réglée comme du papier à musique. Elle comporte une certaine souplesse et il faut la voir ainsi.

J'en suis arrivé à réprouver le ministre pour avoir conclu cette affaire avec l'OCDE et déclaré qu'il ne conclurait aucuns marchés spéciaux avec le Venezuela en faveur du Nigéria. Il se rend compte maintenant de son erreur et il examinera la question. En cela, je l'approuve. Le Venezuela est un pays ami du Canada, mais ne traitera que de gouvernement à gouvernement. Le Nigéria présente une situation différente. L'on peut y traiter avec divers groupes de concessionnaires. Actuellement, le Canada pourrait se procurer du Nigéria 100,000 barils d'huile douce par jour, mais quelqu'un doit faire les premières démarches. L'Ontario doit nous aider à décider s'il faut déplacer la frontière de la vallée de l'Outaouais vers l'ouest ou l'est, si cette province va continuer à évoluer dans le cadre du marché canadien ou se lancer sur le marché international. Tout ce que je puis dire c'est que cette province n'a pas trop souffert depuis quelques années.

• (1630)

En 1961, on annonçait la politique pétrolière en se fondant simplement sur les faits d'alors. Nous voulions que nos exportations de l'Ouest contrabalancent nos importations à l'Est. Cet équilibre a été assuré par des sociétés privées. A vrai dire, le gouvernement américain s'opposait à l'importation de pétrole canadien aux États-Unis. Il a tenté d'y mettre fin en 1959 en imposant des quotas obligatoires. Nous avons établi unilatéralement une politique pétrolière stipulant que les exportations devaient contrebalancer les importations, et l'entreprise privée est parvenue à réaliser cet équilibre en accordant des quotas comme concessions. Nous avons assuré à l'Ontario une sécurité commerciale moyennant une légère prime supérieure au prix de Montréal. Actuellement, on négocie à Vienne une hausse de prix de 30 à 40c. le baril, et d'ici la fin de l'année. les prix du pétrole importé à Montréal seront supérieurs à ceux du pétrole de l'Ouest, au tarif de Chicago. On peut raisonnablement prévoir que le pétrole importé se vendra d'ici 1975 à \$5 le baril. Voulez-vous faire payer ces prix aux gens du Québec et de l'Ontario? Je voudrais qu'on parle davantage du prix qui sera fixé pour le pétrole de l'ouest, équitablement.

Je voudrais aussi, monsieur l'Orateur, vous rappeler que ce pétrole de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan appartient aux habitants de ces provinces. Ils auront leur mot à dire. Ils peuvent arrêter les exportations de pétrole de leurs régions, s'ils le veulent. A mon avis, on devrait discuter de la frontière de la vallée de l'Outaouais. Je voudrais parler aux Québecois et leur proposer la construction d'un pipe-line jusqu'à Montréal, sans passer par la région torontoise, remontant vers North Bay et Sudbury et même Sault-Sainte-Marie. Si vraiment nous trouvons du pétrole au large, nous pourrons le faire parvenir par cet oléoduc jusqu'aux régions sous-développées du Canada. En attendant, cela garantirait aux Montréalais la moitié de leurs besoins au moins. Assurément, le pétrole de l'Ouest reviendrait moins cher que celui du large quand le pipe-line aura été terminé. Je voudrais laisser la question en suspens et je crois que tel est aussi le désir du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Nous voulons tout au moins que le gouvernement agisse. C'est surtout cela que nous avons en commun.

En ce qui concerne les exportations d'essence, il me déplairait qu'il s'agisse d'autre chose que d'une politique régionale, ou, au mieux, d'une politique à court terme. De nombreuses régions du Canada, c'est-à-dire Terre-Neuve, le Cap-Breton en tant que partie de la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, attendent depuis des années qu'on intensifie le raffinage et qu'on augmente les emplois au Canada. Le Canada n'en bénéficie que depuis peu. Une politique de ce genre, telle que la préconise le NPD, interdirait toute exportation. Je crois, à ce sujet, que si l'on veut s'entretenir avec nous d'une façon logique d'une politique régionale de l'essence, des contrôles provisoires pourraient être sensés. Je voudrais les proposer. J'ai une question au sujet de la politique à long terme. Ce que vous proposez compromettrait tout ce que le gouvernement a voulu réaliser dans ses efforts pour obtenir qu'on fasse plus de raffinage au Canada. Si nous veillons à nos stocks essentiels, nous pouvons être très libéraux à cet égard. J'aurais aussi des questions à poser au sujet des modes d'octroi des permis, mais elles sont d'ordre purement administratif et je ne m'en préoccuperai pas.

Le système des deux prix pour l'essence est en vigueur depuis le début, selon le principe du transporteur en commun—je sais que le principe ne s'applique pas à l'essence, mais j'utilise l'expression . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je regrette mais je dois interrompre le député puisque son temps de parole est expiré. A moins que la Chambre n'y consente à l'unanimité, il ne peut pas continuer.

M. MacDonald (Rosedale): Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je n'abuserai pas, monsieur l'Orateur, du privilège que m'accorde la Chambre. J'avais presque fini. J'allais dire que nous avons utilisé le régime du double prix pour le gaz selon le principe du transporteur en commun alors qu'on utilisait le système de zones, et il s'appliquait certes au taux préférentiel à l'exportation de 5 p. 100. J'aimerais que l'on discute au cours du débat de l'augmentation éventuelle à 10 p. 100 environ de ce taux à exportation qui est régiactuellement par les règlements de l'Office national de l'énergie. Si on l'augmente trop, le producteur protesterait vivement en se croyant assurément lésé. Mais ce principe existe et, à mon avis, on devrait le remettre en discussion.

Le pétrole n'a jamais bénéficié que de la protection du taux préférentiel accordé au transporteur en commun. Il n'y a jamais eu de contrôle exercé par le gouvernement des États-Unis ou du Canada, et la déclaration du ministre l'autre jour revêt une énorme importance, mais encore une fois il faudrait procéder avec extrêmement de prudence et de multiples questions s'imposent. A vrai dire, serait-il bien sage d'essayer de nous tenir trop à l'écart du prix mondial. Mais je répète que j'ai dépassé mon temps de parole et que je ne veux pas abuser de la bonté des députés.

J'en ai suffisamment dit, je pense, à propos de la frontière de la vallée de l'Outaouais pour que la question reste en discussion jusqu'à ce que nous connaissions les intentions de ces gens. Je tiens à finir sur la même note que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Le Canada n'a rien à craindre pour son avenir à court terme comme à long terme. Nous disposons d'abondantes ressources de combus-